

Duplicata

GREFFE DU

- TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de Cayenne

15, avenue du Général de Gaulle
- BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX

TEL : 05.94.29.75.80

RECEPISSE DE DEPOT

Cabinet d'Avocats PREVOT Muriel

794, route de Baduel
97300 CAYENNE

V/REF :

N/REF : 2008 B 170 / 2018-B-80

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Cayenne certifie qu'il a reçu le 16/01/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2016.

Concernant la société

3G2M

Société à responsabilité limitée

1 avenue Wolfgang Amadeus Mozart

97310 Kourou

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-80 le 23/01/2018

R.C.S. CAYENNE TMC 504 198 763 (2008 B 170)

Fait à Cayenne le 23/01/2018,

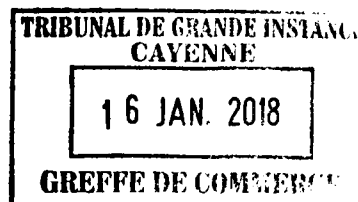
Le Greffier



2018 B80
23/01/2018



3G2M
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 6.000 euros
SIEGE SOCIAL : 1 rue Mozart – BP 228
97376 KOUROU CEDEX
RCS : CAYENNE 504 198 763



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE**

L'an deux mil dix-sept,
Le 21 décembre,
A 14 heures,

Monsieur MADELEINE Kévin, associé unique de la société «3G2M » société à responsabilité limitée au capital de 6.000 euros, dont le siège social est 1 rue Mozart – BP 228, 97376 KOUROU CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 504 198 763, a pris les décisions ci-dessous d'après l'ordre du jour suivant :

1) Décision du ressort de l'assemblée générale ordinaire annuelle

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2015, le 30 Juin 2016, le 30 Juin 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016, le 30 juin 2017,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et décision à cet égard,
- Décision à prendre concernant l'inscription de deux enseignes,

2) Décision du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice social en cours,
- Modification corrélative de l'article 26 des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MADELEINE Kévin, gérant associé.

L'associé unique dépose sur le bureau les documents suivants :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2015, au 30 juin 2016 et au 30 juin 2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

M.

- un exemplaire des statuts.

1) Décision du ressort de l'assemblée générale ordinaire annuelle

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016, le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il approuve les dépenses ou charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui apparaissent dans les comptes de la société au 30 juin 2015, pour un montant total de 2.458 euros correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles, ainsi que l'imposition qui en résulte.

Il constate qu'aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, n'apparaît dans les comptes de la société au 30 juin 2016.

Il approuve les dépenses ou charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui apparaissent dans les comptes de la société au 30 juin 2017, pour un montant total de 1.108 euros correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles, ainsi que l'imposition qui en résulte.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2015 font apparaître un bénéfice de 310 739 euros, et décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau »

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2016 font apparaître un bénéfice de 232 545 euros, et décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau »

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017 font apparaître un bénéfice de 361 635 euros, et décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- au compte « Report à Nouveau »

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions intervenues au cours des exercices clos le 30 Juin 2015, le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de procéder ou faire procéder à l'inscription de deux enseignes :

- Transport Madeleine
- Trans Hélène

En conséquence, l'associé unique donne tous pouvoirs à Mr MADELEINE Kévin, es qualité de gérant, à l'effet de signer tous actes, pièces et documents, et d'une manière générale faire le nécessaire pour mener à bien cette opération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



2) Décision du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, sur la base du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 1 rue Mozart – BP 228, 97376 KOUROU CEDEX au 3 rue Ferjus Antoinette, 97310 KOUROU et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts relatif au siège social sera ainsi modifié :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **3 rue Ferjus Antoinette, 97310 KOUROU**

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} Janvier et 31 décembre de chaque année, et de réduire ainsi de 6 mois l'exercice social en cours, qui aura ainsi une durée exceptionnellement courte de 6 mois recouvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 Décembre 2017.

En conséquence le prochain exercice social de la société sera clos le 31 Décembre 2017 au lieu du 30 juin 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 27 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 26 : EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le *1^{er} Janvier pour se terminer le 31 Décembre de chaque année.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

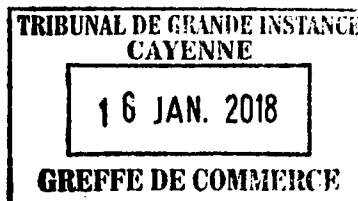
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur MADELEINE Kévin

A handwritten signature in black ink, consisting of several large, sweeping loops and strokes, positioned over the printed name.

3G2M
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 6.000 euros
SIEGE SOCIAL : 3 rue Ferjus Antoinette
97310 KOUROU
RCS : CAYENNE 504 198 763



POUVOIR

Je soussigné :

Monsieur MADELEINE Kévin

Agissant en qualité de gérant de la société "3G2M" société à responsabilité limitée au capital de 6.000 euros, dont le siège social est 3 rue Ferjus Antoinette, 97310 KOUROU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAYENNE sous le numéro 504 198 763,

Donne par les présentes pouvoir à :

Maître PREVOT Muriel
Avocat à la Cour
Demeurant PK 2 route de Baduel,
97300 CAYENNE

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de CAYENNE tous dépôts, immatriculations, modifications au Registre du Commerce et des Sociétés de CAYENNE suite à l'assemblée générale mixte réunie le 21 décembre 2017.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Cayenne
Le 21 décembre 2017



2018 B80
23/01/2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN - ACTIF

Certificat conforme
N° 2050 SD 2016

Désignation de l'entreprise : SARL 3G2M Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise 60, rue EDJIDE DUCHESNE BUREAU N° 11 97310 KOUROU Durée de l'exercice précédent * 12
Numéro SIRET * 5 0 4 1 9 8 7 6 3 0 0 0 1 4 Néant ☐ *

		Exercice N clos le, <u>3 0 1 0 2 0 1 6</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non versé	AA	
	Frais d'établissement *	AB	1 633
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	26 672
	Fonds commercial (1)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	85 000
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 214
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	309 220
	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	54 468
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	3 150
	Autres immobilisations financières *	BH	25 997
	TOTAL (II)	BJ	520 354
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	8 087
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 207
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 014 176
	Autres créances (3)	BZ	591 929
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Disponibilités	CF	128 267
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 073
	TOTAL (III)	CJ	2 773 740
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	CW	
	Primes de remboursement des obligations	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 294 094
		IA	685 172
			2 608 922
ACTIF CIRCULANT DIVERS			
ACTIF CIRCULANT COMPTES DE RÉGULARISATION			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété :		Stocks :	
Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an :	CR
		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise		SARL 3G2M		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6...000.....)			DA	6 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	994	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	813 507	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	232 545	
	Subventions d'investissement			DJ	28 265	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 081 312	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	19 736	
	Provisions pour charges			DQ	67 000	
	TOTAL (III)			DR	86 736	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	48 274	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	49	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	241 444	
	Dettes fiscales et sociales			DY	227 779	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	7 611	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	915 717	
TOTAL (IV)			EC	1 440 874		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 608 922		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 440 874	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL 3G2M

Néant ☐ *

		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	667 140	FH	900	FI	668 040		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	667 140	FK	900	FL	668 040		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	2 008 981		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	4 829		
	Autres produits (I) (11)					FQ	5		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 681 855	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	171 480	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(4 365)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 186 952	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	50 238	
	Salaires et traitements *						FY	808 330	
	Charges sociales (10)						FZ	108 381	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	65 146	
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	168 426	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	86 736
	Autres charges (12)						GE	1 944	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 643 268	
							GG	38 587	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	4 582	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	1 561	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	6 143	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	16 123	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	16 123	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
								GV	(9 980)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	28 607

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise SARL 3G2M

Exercise N

[illegible]

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 608 921,64 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 232 545,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/01/2017 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 24/01/2017

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 1 633 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 633		1 633	%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 633		1 633	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 520 354 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	27 158	1 147		28 305
Immobilisations corporelles	441 412	21 255	54 233	408 434
Immobilisations financières	365 177	19 957	301 519	83 615
TOTAL	833 747	42 359	355 752	520 354

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 169 253 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	24 629	965		25 594
Immobilisations corporelles	82 683	64 181	3 205	143 659
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	107 312	65 146	3 205	169 253

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	1 633	0	1 633	Non amortiss.
Concessions et droits similaires	26 672	25 594	1 078	de 1 à 10 ans
Terrains	85 000	0	85 000	Non amortiss.
Matériel et outillage	12 340	10 144	2 195	3 ans
Matériel industriel	1 874	477	1 397	5 ans
Installation general cayenne	26 820	3 257	23 563	de 5 à 10 ans
Installation general kourou	51 239	16 681	34 558	de 3 à 10 ans
Installations sur bus	42 917	19 054	23 862	5 ans
Matériel roulant	62 787	33 081	29 706	de 3 à 5 ans
Matériel roulant trans-helene	18 930	9 244	9 686	5 ans
Mat bureau et info	12 511	9 455	3 056	de 3 à 5 ans
Mat bureau et info cayenne	1 130	817	313	de 3 à 5 ans
Mat bureau et info kourou	66 760	31 262	35 497	de 3 à 10 ans
Mobilier bureau cayenne	3 568	2 087	1 481	de 3 à 5 ans
Mobilier bureau kourou	18 446	7 758	10 688	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau matoury	4 113	340	3 772	5 ans

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 24/01/2017

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

TOTAL	436 739	169 253	267 486
-------	---------	---------	---------

3.2.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 2 663 325 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	29 147		29 147
Actif circulant & charges d'avance	2 634 178	2 634 178	
TOTAL	2 663 325	2 634 178	29 147

3.4 - Provisions pour dépréciation = 515 919 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	350 327	168 426		2 833	515 919
Comptes financiers					
Total	350 327	168 426		2 833	515 919

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 93 689 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	900
Autres créances	92 789
Disponibilités	
TOTAL	93 689

3.6 - Charges constatées d'avance = 28 073 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 24/01/2017

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 6 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	60,00	6 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	60,00	6 000

4.2 - Provisions = 86 736 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					86 736
Provisions pour risques & charges		86 736			86 736
TOTAL		86 736			86 736

4.3 - Etat des dettes = 1 440 874 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	48 274	48 274		
Dettes financières diverses	49	49		
Fournisseurs	241 444	241 444		
Dettes fiscales & sociales	227 779	227 779		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 611	7 611		
Produits constatés d'avance	915 717	915 717		
TOTAL	1 440 874	1 440 874		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 94 514 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	20 557
Dettes fiscales & sociales	73 957
Autres dettes	
TOTAL	94 514

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.5 - Produits constatés d'avance = 915 717 E**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 668 040 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	623 678	93,36 %
Produits des activités annexes	45 193	6,76 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-830	-0,12 %
TOTAL	668 040	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 21 663 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	38 587	21 663	16 924
Résultat financier	-9 980		-9 980
Résultat exceptionnel	225 601		225 601
Participation des salariés			
TOTAL	254 208	21 663	232 545

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 24/01/2017

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 93 689 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	900
Clients fact. a etab(418100)	900
Autres créances :	92 789
Produits a recevoir(448700)	92 789
TOTAL	93 689

8.2 - Charges constatées d'avance = 28 073 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	28 073
TOTAL	28 073

8.3 - Charges à payer = 94 514 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	20 557
Fournisseurs fact à recevoir(408100)	20 557
Dettes fiscales et sociales :	73 957
Prov cp(428200)	62 676
Charge s/conge payer(438200)	11 282
TOTAL	94 514

8.4 - Produits constatés d'avance = 915 717 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	915 717
TOTAL	915 717

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Présenté en Euros

Edité le 24/01/2017

Réévaluation des immobilisationsPostes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Présenté en Euros

Edité le 24/01/2017

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2016 12 mois	30/06/2015 12 mois	30/06/2014 12 mois	30/06/2013 12 mois	30/06/2012 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	668 040	753 568	536 727	520 165	227 060
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	571 683	743 210	236 656	136 729	18 389
c) Impôt sur les bénéfices	21 663	14 276	5 881	3 828	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	550 020	728 934	230 774	132 901	18 389
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	232 545	310 739	201 975	123 775	11 264
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	5 500	7 289	2 308	1 329	184
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2 325	3 107	2 020	1 238	113
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	808 330	959 733	497 648	119 295	34 757
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	108 381	135 731	74 998	23 526	10 175

Observations complémentaires

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Edité le 24/01/2017

[illegible]

CABINET TORVIC Jean-Marie